



Les Sentiers canins *Maskinongé*

L'Enregistrement

Le mois passé, dans le cadre de notre survol des réglementations, nous avons vu l'importance et l'obligation de l'enregistrement et le port de la médaille municipale. Permettez-moi, avant de passer à un autre aspect, de vous raconter une anecdote.

L'année passée, lors d'une ronde dans les limites sauvages de Saint-Alexis-des-Monts, très haut dans les montagnes, je patrouillais sur un chemin de terre lorsque soudain, j'aperçois un Husky de taille moyenne, nez au sol, trottant le long de la route.

Ma première réaction: "Est-il perdu? Vagabond? A-t-il une médaille au collier? Que fait-il là tout seul? " Il me regarde mais continue sa route, je ne vois pas son gardien, je sors du véhicule pour m'approcher du chien mais craintif, il décolle d'un trot rapide. Sur un terrain avoisinant, je remarque plusieurs personnes rassemblées autour d'un petit feu, discutant, profitant de la journée. Je vais les voir pour m'enquérir auprès d'eux s'ils connaissent le chien qui vient de passer, ils me disent que oui, qu'il s'agit du chien d'un voisin habitant dans le secteur, je leur demande s'ils sont importunés par le chien, ils me répondent : "Pas tu tout, qu'ils ne voyaient aucun problème car le chien est de bonne nature". Je les remercie et décide de suivre les traces du chien.

J'emprunte le premier croisement vers la gauche, direction où je l'avais aperçu se diriger la dernière fois. J'entre dans un cul de sac où se trouve plusieurs maisons et chalets, je zieute autour lorsque soudainement je "spotte" mon Husky.

Il me regarde, tranquille, sur un terrain près d'une maison.

Ayant eu l'information que le chien ne représentait pas un danger, qu'il n'était pas agressif, je sors du véhicule, sans crainte et je sonne à la porte. Un monsieur me répond avec un sourire; c'est toujours plaisant d'être reçu avec un sourire.

Je lui explique la raison de ma visite et après une demi-heure de discussions sur les chiens, je réussis à lui faire comprendre les avantages et l'importance de l'enregistrement de son chien. Le citoyen l'enregistre, je lui remets donc son reçu et la médaille municipale qu'il met au collier de son Husky...Ouf !!!

Pour moi, mission accomplie car

- 1) le chien n'était pas errant, ce qui me rassure;
- 2) il fait partie des chiens qui soudainement deviennent retraçables en tout temps;
- 3) j'ai fait mon travail.

L'anecdote ne se termine pas là, nous verrons la suite le mois prochain. D'ici là, profitons du printemps pour de longues balades avec nos compagnons.

Yves Lahaie

Votre contrôleur canin

514 885-8221